



## Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

Strassen, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

### Lignes directrices pour le Championnat et la Coupe 2021/2022

#### Les compétitions sous le régime COVID-Check

- Seuls les sportifs et encadrants qui peuvent présenter un certificat prouvant qu'ils sont soit vaccinés, rétablis ou testés négatifs peuvent participer à une compétition sportive.
- Les personnes ne pouvant pas présenter l'un de ces trois certificats, doivent réaliser un test auto-diagnostique sur place dont le résultat doit être négatif.
- Cette procédure s'applique aux sportifs et encadrants, tels entraîneurs, staff technique et autres personnes figurant notamment sur une feuille de match, voire aux juges et arbitres et marqueurs en contact avec les sportifs.
- Il est précisé que la durée de validité d'un test PCR est de 72 heures, alors que celle d'un test antigénique est de 48 heures.
- Pour les élèves et étudiants, le courrier électronique envoyé, le cas échéant, par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avec le résultat négatif d'un test réalisé à l'école est également accepté tout en tenant compte de la durée de validité.

L'exécution du COVID-Check et la mise à disposition de tests auto-diagnostiques sur place est garantie par le club recevant. Le club recevant contrôle les certificats en scannant les codes QR via l'application COVID check.lu émise par le Gouvernement Luxembourgeois. Le certificat n'est valable que si l'application affiche **en vert** ✓. Une mise à jour régulière de l'App COVID check.lu est recommandée (sous paramètres – synchroniser avec le système national). Le club adverse met à disposition du club recevant la liste des personnes à tester sur place avec leurs noms, numéros de téléphone, adresses email et matricules.

Le ministère des Sports continue à mettre gratuitement à disposition des fédérations et clubs de sport, des tests autodiagnostiques **pour les seuls sportifs et encadrants** participant à des compétitions sportives. Les demandes afférentes (Annexe 1) doivent être adressées au ministère des Sports via l'adresse email [schnelltest@sp.etat.lu](mailto:schnelltest@sp.etat.lu).

Les tests doivent être effectués suivant les consignes élaborées en collaboration avec le ministère de la Santé (Annexe 2).

**Uniquement les résultats des tests autodiagnostiques (Annexe 5) réalisés sur place et sous surveillance, sont à déclarer à la Direction de la Santé après chaque séance de test via le portail [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) sous le lien : <https://covid-atg.b2g.etat.lu/PrometaNextGenPortalExecution/app/ms-c19-alftest>**





## Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

A des fins statistiques et de contrôle, les relevés (Annexe 6) comportant le nombre d'autotests effectués sont à envoyer à [info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu) au plus tard mardi, 12.00 heures. La FLVB les transmettra ensemble au Ministère des sports

### Les spectateurs

Le nombre maximal de spectateurs pouvant assister à une manifestation sportive reste fixé à 300 personnes, les sportifs et encadrants n'étant pas pris en considération dans le comptage de ces 300 personnes.

Ces 300 spectateurs doivent porter un masque et se voir attribuer une place assise en observant une distance minimale de 2 mètres. Le respect d'une distance minimale de 2 mètres ne s'applique toutefois ni aux personnes qui font partie du même ménage ou qui cohabitent, ni à des groupes de personnes composés de 4 personnes au maximum, le port du masque restant cependant obligatoire.

**Si la manifestation se déroule entièrement sous le régime Covid check, ces conditions ne s'appliquent plus.**

Le régime Covid check doit être notifié par l'organisateur d'une manifestation sportive moyennant le lien <https://covid19.public.lu/fr/covidcheck/regime/notification.html> à la Direction de la santé et affiché visiblement sur les lieux et sur les supports de promotion.

Pour une manifestation sportive censée accueillir entre 301 et 2.000 **personnes** au maximum (**sportifs et encadrants compris**), un protocole sanitaire devra être notifié par l'organisateur à la Direction de la santé au moins 10 jours avant l'événement et par voie de lettre recommandée avec accusé de réception. Comme le ministère des Sports assurera la coordination desdites demandes en matière de manifestations sportives, les protocoles sanitaires précités peuvent être adressés à [info.conceptsport@sp.etat.lu](mailto:info.conceptsport@sp.etat.lu). Il est précisé qu'une manifestation sportive réunissant plus de 2.000 personnes n'est pas permise.

### Buvettes

Toute activité occasionnelle et accessoire de restauration et de débit de boissons autour d'une activité sportive (buvettes...) est interdite, sauf si l'activité occasionnelle et accessoire de restauration et de débit de boissons a lieu dans le cadre ou à l'occasion d'une activité ou manifestation sportive sous le régime Covid-Check.

### Cas positifs

**Un test avec un résultat positif exclut la personne positive** et donne lieu à une déclaration obligatoire à la Direction de la Santé dans les 24 heures, qui assure le suivi des personnes COVID positives et des personnes de contact. Ceci compte pour les sportifs, encadrants, corps arbitraux, presse et spectateurs.





## Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

Les matches des équipes concernées par plusieurs cas de tests positifs peuvent être remis selon les modalités définies par le ROI.

### **Arbitres, feuille de match et communication des résultats**

Après l'introduction du SAMS Live Score en Novotel-Ligue la saison passée, nous allons procéder progressivement aussi à l'utilisation de cet outil dans les divisions inférieures et jeunes. Les clubs doivent impérativement communiquer les mots de passe d'équipes (Mannschafts PIN) aux responsables des équipes pour leur permettre d'accéder au SAMS Live Score lors du match. De même vous devez procurer à vos arbitres leur SAMS Score Pin personnel afin qu'ils puissent ouvrir et clôturer les feuilles de matches électroniques.

Les changements internes des arbitres désignés doivent être signalés au moins 48 heures avant le début du match à la présidente de la Commission des arbitres ( [carolehepp@hotmail.com](mailto:carolehepp@hotmail.com) ) et au secrétariat de la FLVB ( [info@flvb.lu](mailto:info@flvb.lu) ), ceci pour pouvoir faire la mise à jour dans le programme électronique.

Pour avoir une dernière version de tous les changements, il est important de charger juste avant le match la dernière version du match (Spiel in SAMS Score laden).

**Pour la NOVOTEL-Ligue la feuille de match électronique (SAMS ESore) est obligatoire**, la feuille de match manuelle n'est plus demandée. La communication des résultats est en directe. Il est pourtant important d'avoir une feuille de match à portée de main en cas de panne.

Pour les autres divisions la feuille de match électronique est recommandée. Afin de donner au clubs l'occasion de se familiariser avec le nouvel outil électronique et pour garder la sécurité d'avoir un protocole valable après le match, l'établissement de la feuille de match manuelle reste en vigueur pour tous les clubs débutant dans SAMS Live Score. Les clubs mettent à disposition de l'arbitre une enveloppe affranchie pour l'envoi des feuilles de matches à la FLVB dans les 72 heures après le match. Les résultats seront mis à jour sur SAMS dès réception et contrôle des feuilles de matches.

Les équipes et les arbitres s'abstiennent de se serrer la main avant et après le match, s'alignent après le match sur la ligne des 3 mètres pour s'applaudir mutuellement pour ensuite se tourner vers les spectateurs pour les remercier.

Les représentants de la presse sportive sont tenus à se soumettre au COVID-Check.

Nous vous souhaitons une belle saison 2021/2022.  
LetzVolley !

